

PROJET

GROUPE DE TRAVAIL RH

LDG ET PERSPECTIVES

03 NOVEMBRE 2021

ANNÉE 2022

FICHE N° 5

**ÉVOLUTION DES RÈGLES D'AFFECTATION POUR LES
POSTES COMPTABLES C4, LES DIRCOFI ET LA DISI SUD-
EST / OUTRE-MER**

La présente fiche a pour objet de proposer une évolution des règles applicables aux opérations de mobilité des inspecteurs des finances publiques qui souhaitent pourvoir un emploi au sein :

- d'un poste comptable C4 ;
- du département de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion de la DISI SUD EST OUTRE MER ;
- d'une DIRCOFI.

I. Le constat

Aujourd'hui les règles de mobilité conduisent pour les postes comptables C4, les DIRCOFI et les départements d'Outre-Mer de la DISI Sud Est Outre Mer (Guadeloupe, Martinique, Réunion) à affecter des inspecteurs des finances publiques selon le critère de l'ancienneté administrative.

II L'évolution proposée

Pour les emplois mentionnés *infra*, il est proposé de faire évoluer les règles d'affectation des inspecteurs des finances publiques à compter du mouvement 2022 afin de mettre en œuvre la procédure de recrutement au choix pour les structures concernées.

Cela doit favoriser une plus forte adéquation entre le profil du cadre recruté et les compétences requises. En effet, le départage des candidats est réalisé en identifiant celui des candidats dont les compétences, l'expérience et le potentiel correspondent le mieux au poste à pourvoir. L'examen des candidatures est dans ce cas établi en fonction de l'intérêt du service sur la base de critères objectifs afin de garantir la transparence de la procédure et d'éviter toute pratique discriminatoire.

Il est rappelé qu'en cas d'égalité des candidats face à ces critères de recrutement, le candidat titulaire d'une priorité légale est retenu.

1) Chefs de poste comptable C4

Le recrutement au choix sera mis en place à compter du mouvement 2022 pour l'ensemble des postes comptables C4 à pourvoir par les inspecteurs des finances publiques (74 emplois d'IFIP au TAGERFIP du 1^{er} janvier 2021).

Les emplois seront proposés dans le cadre de l'appel à candidatures organisé en décembre pour pourvoir les postes au choix au sein du réseau. Les candidatures seront alors examinées par les DR/DDFIP qui pourront sélectionner le(s) candidat(s) qui présentent le meilleur profil.

Il est précisé que les inspecteurs pourront se prévaloir des priorités légales (situation de handicap, rapprochement familial et/ou CIMM...). A compétences égales, les candidats pouvant se prévaloir de priorités seront sélectionnés.

2) DISI Sud Est outre Mer : départements outre-mer

Les emplois suivants au sein de la DISI Sud Est Outre Mer seront proposés à compter du mouvement national 2022 selon la procédure du recrutement au « choix » : Martinique (3 emplois : 2 analystes et 1 PSE), Guadeloupe (1 emploi d'analyste) et Réunion (6 emplois : 4 analystes, 1 chef de projet et 1 PSE-CRA).

La majorité des postes d'inspecteurs qualifiés implantés dans ces départements correspondent à des emplois de responsables des services d'assistance. Ces derniers requièrent des compétences spécifiques, plus particulièrement managériales (encadrement d'équipes conséquentes) et relationnelles (notamment avec les représentants des directions locales). L'éloignement de ces postes rend plus difficile un accompagnement rapproché et indispensable de ces inspecteurs, dès lors qu'ils ne sont pas autonomes fonctionnellement.

Les emplois seront proposés dans le cadre de l'appel à candidatures organisé en décembre pour pourvoir les postes au choix au sein du réseau. Les candidatures seront alors examinées par la DISI SUD EST OUTRE MER qui pourront sélectionner le(s) candidat(s) qui présentent le meilleur profil.

Il est précisé que les inspecteurs pourront se prévaloir des priorités légales (situation de handicap, rapprochement familial et/ou CIMM...). A compétences égales, les candidats pouvant se prévaloir de priorités seront sélectionnés.

3) DIRCOFI

Le recrutement au choix sera mis en place à compter du mouvement national 2022 pour l'ensemble des emplois d'IFIP des DIRCOFI (soit 2 045 emplois). Il est rappelé que les emplois de la DIRCOFI SUD EST OUTRE MER pour les départements de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion sont déjà pourvus selon ces règles depuis le mouvement 2021.

Cette évolution est rendue nécessaire par les enjeux liés à la mission de contrôle fiscal et la spécificité du métier de vérificateur notamment lié à la complexité des opérations à conduire dans un environnement mouvant (cadre normatif, méthode de travail...).

Les emplois seront proposés dans le cadre de l'appel à candidatures organisé en décembre pour pourvoir les postes au choix au sein du réseau. Les candidatures seront alors examinées par les DIRCOFI qui pourront sélectionner le(s) candidat(s) qui présentent le meilleur profil.

Il est précisé que les inspecteurs pourront se prévaloir des priorités légales (situation de handicap, rapprochement familial et/ou CIMM...). A compétences égales, les candidats pouvant se prévaloir de priorités seront sélectionnés.

Le recrutement au choix pour les emplois A des DIRCOFI doit toutefois pouvoir s'articuler avec le dispositif de 1ère affectation des inspecteurs stagiaires. Aussi, il ne s'appliquera pas sur l'ensemble des emplois des DIRCOFI. En effet, il est nécessaire que des inspecteurs stagiaires continuent d'être positionnés en DIRCOFI, en particulier la DIRCOFI Ile de France, afin d'être formés dans le bloc fonctionnel « contrôle fiscal » au sein des établissements de formation, pour couvrir les besoins de l'ensemble des structures du contrôle fiscal.